

MAIRIE SAINT REMY DU NORD

Délibération sur le compte financier unique et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/>

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/>

N° 15
N° 2026_15

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de Stéphane Boleau, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Dans, après s'être fait présenter le budget primitif, le ~~budget supplémentaire~~ et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après échange dématérialisé sur le compte de gestion intégré au présent Compte Financier Unique et vérifiant la véracité des données comptables,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	808 713.03	871 848.69
Totaux	808 713.03	871 848.69
Résultat de clôture		63 135.66

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
47 864.11	
	67 915.30
158 095.19	146 227.93
205 959.30	214 143.23
	8 183.93


ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
47 864.11	
	67 915.30
966 808.22	1 018 076.62
1 014 672.33	1 085 991.92
	71 319.59


8 183.93
562 694.00
391 345.00
163 165.07

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement, du bien d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

63 135.66 _____
au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Stéphane Boleau


Genevieve


(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte financier unique et il ne doit pas participer au vote.